

Eoliennes à plus de 1000 m des habitations. Et pourquoi pas moins hautes que 10 m ?

Le sénateur socialiste d'Indre-et-Loire, Jean Germain, a fait voter le 18 février un amendement doublant la distance des éoliennes par rapport aux habitations. Les semaines précédentes, d'autres amendements rétablissaient les Zones de Développement Eolien, supprimaient les objectifs clefs de la loi sur la transition énergétique (2025 sur le nucléaire ou 2030 sur la réduction de la consommation d'énergie), émoussaient les exigences de rénovation des bâtiments, retardaient l'exemplarité de l'Etat sur les voitures propres, etc.

Si ce détricotage systématique d'une loi, pourtant présentée comme un « enjeu majeur du quinquennat »¹ est confirmé on assisterait à une première : les objectifs qu'une loi se fixerait sont *intrinsèquement* inaccessibles. A trop vouloir faire de l'ombre à une politique, on se dirigerait vers l'ombre d'une politique ?

Autant dire « au revoir » au grand raout de la conférence « Paris Climat 2015 ».

Dans notre société en état *d'ébriété énergétique*, c'est bien connu que *seules* les éoliennes constituent un grand danger national. Cependant, comme toute le monde est d'accord qu'il faille réagir face au désastre climatique qui s'annonce, voici une salve de propositions sur laquelle nous invitons les sénateurs à plancher :

- interdiction que la hauteur d'une éolienne dépasse 10 m en bout de pale ;
- interdiction d'installer une centrale nucléaire à moins de 30 km d'une habitation (cf. zone d'exclusion autour de Tchernobyl ou de Fukushima) ;
- interdiction de faire passer une ligne à haute tension à moins de 500 m d'une habitation (plus de 100.000 km en France) ;
- interdiction de faire passer une autoroute, une rocade ou une voie ferrée à moins de 1000 m d'une habitation ;
- interdiction d'installer un aéroport à moins de 10 km d'une habitation (cf. Marignane, Orly, Satolas, Mérignac, Entzheim, Lesquin, Blagnac, CDG...)
- interdiction d'installer une raffinerie ou une installation SEVESO à moins de 10 km d'une habitation (400.000 habitants autour de l'étang de Fos, combien autour de Feyzin, Donges, Notre-Dame-de-Gravenchon ?) ;
- interdiction d'installer un stockage d'armes nucléaires à moins de 30 km d'une habitation (cf. Brest, Toulon, Istres, Valduc, Saint-Dizier...)
- interdiction d'installer une porcherie, un poulailler industriel, une tannerie, un abattoir, une centrale à béton, une carrière, une unité biogaz, un incinérateur... une usine quelle qu'elle soit à moins de 1000 m d'une habitation ;
- et tant que nous y sommes : interdiction de rouler en voiture, de mettre un panneau solaire plein sud, de faire un feu de cheminée, de s'éclairer, de faire de la musique, voire de faire la fête... !

Orwell n'est évidemment pas loin de ces clins d'œil mais les sénateurs devraient arrêter d'utiliser leur intelligence à nos dépens. Sinon, nous devons tous envisager de déménager si nous voulons être en règle avec la législation.

Il est nécessaire que les citoyens entendent distinctement une réponse gouvernementale forte et immédiate à ces égarements, à moins bien sûr que le sujet de la transition énergétique ne soit ni majeur, ni proclamé « *grande cause nationale & internationale* ».

D'ici là, que les anti-éoliens primaires *s'interdisent* de faire plus de bruit que n'en fera jamais une éolienne et attendent que la loi soit promulguée.

3231 caractères (espaces compris)

¹ François Hollande lors de conférence de presse mi-septembre 2014